

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

CABINET DU PRESIDENT
DE LA
REPUBLIQUE.

PORTO-NOVO, 2 FEVRIER 1962

DECRET N° 55 PR/CAB. Portant
nomination d'un conseiller Technique

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT
-09 FEV 1962
ARRIVEE 2/3 1962

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

VU le décret n°71 PCM du 3 Juin 1959 portant statut du personnel servant dans un Cabinet ministériel ;

VU le décret n°83 PCM/CI du 4 Juillet 1959, fixant la rémunération mensuelle des personnels servant dans un Cabinet ministériel et les actes modificatifs subséquents ;

VU la loi n°59-16 ALD du 9 Juillet 1959, fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres entendu ;

VU les nécessités du service ;

LE Conseil des Ministres entendu ;

 E C R E T E

ARTICLE 1er. - Monsieur MENSAH Saturnin, Ingénieur des Travaux agricoles, Secrétaire permanent, Chargé des Affaires Africaines et Malgaches, est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, Conseiller technique au Cabinet de la Présidence de la République.

ARTICLE 2°. - Le présent décret, qui aura effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

AMPLIATIONS :

PR.	15
MF.	1
CF.	2
SOLDE	2
TRESOR	1
MFP	1
JORD.	1
INTERESSE	1
CM.	2

H. MAGA.